

**ALLOCATION DU COÛT DE SERVICE**

**2 0 1 2 / 2 0 1 3**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Fonctionnalisation.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Classification .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Facteurs d'allocation.....</b>	<b>3</b>
3.1. Nouveau facteur .....	4
<b>4. Nouveaux coûts.....</b>	<b>4</b>
4.1. Vacances à payer .....	4
4.2. Report modifications tarifaires.....	5
4.3. GNL .....	5
<b>5. Mise à jour de l'étude d'allocation des coûts.....</b>	<b>6</b>
5.1. Suivi de l'impact de l'abolition du tarif DM sur l'étude d'allocation des coûts .....	6
5.2. Évaluation de la journée de pointe.....	6
5.3. Dépenses d'exploitation .....	9
<b>6. Résultats de l'étude d'allocation du coût de service .....</b>	<b>9</b>
6.1. Analyse des résultats par service .....	10
6.1.1. Fourniture .....	10
6.1.2. Compression.....	10
6.1.3. Transport .....	11
6.1.4. Équilibrage.....	12
6.1.5. Distribution.....	13
<b>7. Analyse de sensibilité de l'étude de répartition des coûts (suivi de la     décision D-2013-106 [554]).....</b>	<b>14</b>
<b>8. Prochaine mise à jour de l'étude d'allocation des coûts .....</b>	<b>18</b>

## **INTRODUCTION**

1 Dans sa décision D-2011-182, la Régie de l'énergie (la « Régie ») autorisait Société en  
2 commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») à reporter la réalisation de l'étude d'allocation des  
3 coûts d'une année, soit jusqu'au dossier tarifaire 2014. Ainsi, aucune étude n'a été déposée  
4 dans le cadre de la Cause tarifaire 2013. Le document qui suit présente les modifications  
5 apportées à l'étude et analyse les résultats de la plus récente mise à jour.

6 L'étude d'allocation du coût de service du budget 2012/2013 a été réalisée selon les méthodes  
7 d'allocation approuvées par la Régie. Les différents tableaux concernant l'allocation des coûts  
8 sont présentés aux pièces Gaz Métro-14, Documents 2 à 7.

## **1. FONCTIONNALISATION**

9 La première étape de l'étude d'allocation du coût de service consiste en une fonctionnalisation  
10 des dépenses du budget 2012/2013 par service offert. Les résultats obtenus à la suite de la  
11 fonctionnalisation sont résumés sous forme de tableau dans la pièce Gaz Métro-14,  
12 Document 2. Le document détaille les éléments du budget 2012/2013, soit la base de  
13 tarification, les revenus et les coûts de chacun des services.

## **2. CLASSIFICATION**

14 Pour chacun des éléments apparaissant au tableau de la pièce Gaz Métro-14, Document 2, la  
15 dernière colonne présente le facteur d'allocation qui a été utilisé pour allouer le coût ou le  
16 revenu entre les différentes classes tarifaires. Le facteur utilisé lors de l'étude d'allocation du  
17 coût de service précédente, soit celle du budget 2010/2011 présentée dans le dossier  
18 R-3752-2011, est également indiqué.

## **3. FACTEURS D'ALLOCATION**

19 La liste exhaustive des facteurs d'allocation est présentée à la pièce Gaz Métro-14,  
20 Document 4.

### **3.1. NOUVEAU FACTEUR**

- FEE-FR

Dans sa décision D-2012-076, la Régie demandait que les sommes cumulées à la suite de la dissolution du FEÉ soient réallouées aux clients y ayant contribué. La remise du solde devait se faire au prorata des revenus de distribution générés par les clients des tarifs  $D_1$  et  $D_3$ . Conformément à cette décision, le facteur d'allocation FEE-FR permet d'allouer les coûts entre les clients à petit et moyen débits ( $D_1$ ,  $D_3$ ) au prorata des revenus de distribution (FB07D) relatifs à chaque tarif, sous-tarif et palier.

### **4. NOUVEAUX COÛTS**

Au budget 2012-2013, trois nouveaux éléments apparaissent au niveau des coûts de distribution à savoir :

- Vacances à payer;
- Report modifications tarifaires; et
- GNL

#### **4.1. VACANCES À PAYER**

Dans la décision D-2012-077, la Régie approuvait la proposition de Gaz Métro de modifier à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012 la convention comptable réglementaire afin que les coûts relatifs aux vacances de ses employés soient comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice plutôt que sur la base des déboursés. Par conséquent, la Régie autorisait la création du CFR demandé dans lequel serait versé l'écart cumulatif des charges de vacances. Elle autorisait également son inclusion à la base de tarification à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Les coûts associés aux vacances comptabilisés sur la base des déboursés étaient traités avec les avantages sociaux et salaires. Ces derniers étant fonctionnalisés dans les dépenses d'exploitation, l'allocation de ce nouveau coût ainsi que celle de son amortissement ont été effectuées avec le facteur EXPLOITD qui alloue les coûts selon la

1 répartition des coûts totaux des dépenses d'exploitation-distribution par tarif, sous-tarif et  
2 palier.

#### **4.2. REPORT MODIFICATIONS TARIFAIRES**

3 Dans la décision D-2013-106, la Régie autorisait Gaz Métro à comptabiliser dans un compte  
4 de frais reportés la hausse des coûts d'équilibrage générée à la suite de l'impact des  
5 nouveaux tarifs d'Intragaz et de TCPL pour l'année financière en cours. Les coûts associés à  
6 ces reports sont traités comme les autres coûts d'amortissement des frais reportés  
7 fonctionnalisés à l'équilibrage. Ainsi, ils sont alloués à partir du facteur FB05-P ou du facteur  
8 FB05-E selon qu'ils concernent la pointe ou l'espace. Le facteur FB05-P alloue les coûts  
9 selon l'écart entre la consommation journalière moyenne de pointe (paramètre P) et la  
10 consommation journalière moyenne de l'hiver (paramètre H); le facteur FB05-E alloue les  
11 coûts selon l'écart entre la consommation journalière moyenne de l'hiver (paramètre H) et la  
12 consommation journalière moyenne annuelle (paramètre A).

#### **4.3. GNL**

13 Ce nouveau coût représente les coûts attribuables au client GNL, tel que défini par la Régie  
14 dans la décision D-2010-144. Le coût de service à partir duquel les tarifs 2013 ont été  
15 générés exclut les coûts liés au client GNL. L'allocation du coût de service 2012/2013 a donc  
16 été réalisée en excluant les coûts liés à ce client aux services de transport, d'équilibrage et  
17 de distribution.

18 Le coût présent au budget de chacun des services est alloué respectivement en fonction des  
19 revenus de transport (facteur FB07T), d'équilibrage (facteurs FB07E-P et FB07E-E) et de  
20 distribution (facteur FB07D). Rappelons que la part de coûts assumée par le client GNL  
21 permet de réduire le coût de service et donc les revenus à récupérer de l'ensemble de la  
22 clientèle. Une allocation du coût « GNL » en fonction des revenus permet de tenir compte de  
23 cette réalité.

## **5. MISE À JOUR DE L'ÉTUDE D'ALLOCATION DES COÛTS**

### **5.1. SUIVI DE L'IMPACT DE L'ABOLITION DU TARIF D<sub>M</sub> SUR L'ÉTUDE D'ALLOCATION DES COÛTS**

1 Dans sa décision D-2011-182, la Régie prenait acte des différentes pistes de réflexion  
2 soulevées à la suite de la démonstration quantitative de l'allocation des coûts. Une de ces  
3 pistes de réflexion concernait les impacts de l'abolition du tarif D<sub>M</sub> sur la prochaine étude  
4 d'allocation des coûts, qui devait être l'allocation du coût de service 2011-2012. Le principal  
5 enjeu venait du fait que le budget 2011-2012 ne contenait plus de données pour les clients  
6 du tarif D<sub>M</sub> à la suite de son abolition au 30 septembre 2011. Par contre, les clients étaient  
7 toujours présents à ce tarif pour l'année réelle 2010-2011. Comme l'étude d'allocation des  
8 coûts répartit les coûts du dernier budget approuvé par la Régie à partir des données réelles  
9 de l'année précédente, des problématiques apparaissaient au niveau de l'allocation de  
10 certains coûts.

11 Finalement, l'étude d'allocation des coûts suivante n'a pas été réalisée pour le budget 2011-  
12 2012, mais plutôt pour le budget 2012-2013. Dans la mesure où le budget 2012-2013 est  
13 réparti à partir des données réelles de l'année 2011-2012 et que pour ces deux années le  
14 tarif D<sub>M</sub> était aboli, les enjeux soulevés ne se sont pas produits. Par ailleurs, il est à noter que  
15 pour assurer un suivi des anciens clients du tarif D<sub>M</sub> ayant accès au rabais transitoire, ils sont  
16 présentés au tarif D<sub>1RT</sub> dans les pièces qui suivent.

### **5.2. ÉVALUATION DE LA JOURNÉE DE POINTE**

17 Lors des rencontres du groupe de travail portant sur la démonstration quantitative  
18 d'allocation du coût de service, Gaz Métro a présenté de façon détaillée le processus  
19 d'établissement des demandes quotidiennes maximales (DQM) servant au calcul du facteur  
20 d'allocation des conduites principales « CONDPRIN ». Au cours de ces rencontres, des  
21 questions ont été soulevées concernant les différences entre les modèles de régression  
22 utilisés pour la normalisation des revenus, pour l'établissement de la journée de pointe dans

1 le plan d'approvisionnement et pour l'établissement des DQM dans l'allocation des coûts.  
2 Une de ces différences vient de la température utilisée comme base de référence<sup>1</sup>.

3 Dans le plan d'approvisionnement, les modèles de régressions tiennent compte de la journée  
4 de pointe qui est définie à -26 °C, soit 39 DJ en base 13. La méthode actuellement utilisée  
5 dans l'allocation des coûts établit également la journée de pointe à -26 °C, mais à 44 DJ en  
6 base 18.

7 La régression considérant la température évaluée en base 13, utilisée pour la méthode de  
8 normalisation des revenus et pour la journée de pointe dans le plan d'approvisionnement, a  
9 été jugée plus performante et approuvée par la Régie dans sa décision D-2009-156. Si cette  
10 approche améliore la projection de la demande normalisée de la clientèle et de la journée de  
11 pointe, il devrait en être de même dans l'évaluation de la demande quotidienne maximale.

12 Gaz Métro juge pertinent que la méthode d'évaluation de la demande quotidienne maximale  
13 (DQM) utilisée dans l'exercice d'allocation des coûts soit établie selon les mêmes critères  
14 que la méthode d'évaluation de la journée de pointe utilisée dans le plan  
15 d'approvisionnement gazier et la méthode de normalisation des revenus. Par souci  
16 d'uniformité, Gaz Métro propose d'utiliser dorénavant la même base de référence dans  
17 l'établissement de la DQM, c'est-à-dire la base 13.

18 La DQM est calculée à partir d'une régression linéaire sur les volumes mensuels (tarif D<sub>1</sub>, D<sub>3</sub>  
19 et D<sub>1RT</sub>) et sur les volumes quotidiens (tarif D<sub>4</sub> et D<sub>5</sub>) en fonction des degrés-jours normaux. Il  
20 est à noter que dans le cas du tarif D<sub>5</sub>, la DQM est ramenée à zéro afin de ne considérer  
21 aucune pointe pour les clients de ce tarif. L'application de la base 13 au lieu de la 18 amène  
22 des modifications aux degrés-jours qui servent d'intrant dans le calcul de la DQM.

23 Le tableau qui suit présente les résultats des facteurs de régression en base 13 et en base  
24 18 et leur impact sur la DQM :

---

<sup>1</sup> Il est à noter que les autres différences entre les modèles de régression seront analysées dans le cadre des travaux entourant la vision tarifaire.

Base 18	Unité	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub>	D <sub>1RT</sub>	TOTAL
Volume de base (VB)	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /j	248	557	412	5 052	1 748	892	8 908
Valeur calorifique (DJ)	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /DJ/j	158	205	4	43	57	60	526
DQM	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /j	7 182	9 577	599	6 928	-	3 519	27 805
ratio DQM	%	25,8	34,4	2,2	24,9	-	12,7	100,0

Base 13	Unité	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub>	D <sub>1RT</sub>	TOTAL
Volume de base (VB)	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /j	520	927	421	5 163	1 892	1 005	9 927
Valeur calorifique (DJ)	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /DJ/j	194	249	5	48	65	72	633
DQM	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /j	8 067	10 652	616	7 051	-	3 808	30 193
ratio DQM	%	26,7	35,3	2,0	23,4	-	12,6	100,0

1 Le changement de base de température de référence amène des variations dans les  
2 facteurs de régression de tous les tarifs. Les variations sont toutefois plus importantes au  
3 tarif D<sub>1</sub> étant donné que les clients de ce tarif ont une consommation plus sensible à la  
4 température. Les impacts sur la DQM sont présentés à la dernière ligne du tableau. Le  
5 changement de base de référence a pour effet d'augmenter la portion de la pointe attribuable  
6 aux clients du tarif D<sub>1</sub> et de diminuer la portion attribuable aux autres tarifs.

7 La DQM sert d'intrant au calcul du facteur d'allocation CONDPRIN qui alloue les coûts  
8 associés aux conduites principales. Le tableau suivant présente les résultats du facteur  
9 CONDPRIN avant et après la modification de la base de référence.

Facteur d'allocation CONDPRIN								
	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5.A</sub>	D <sub>5.B</sub>	D <sub>1RT</sub>	TOTAL
Base 18	43,6%	22,2%	1,1%	18,7%	4,8%	0,9%	8,6%	100,0%
Base 13	44,3%	22,9%	1,0%	17,8%	4,5%	0,9%	8,6%	100,0%
Écart	0,7%	0,7%	-0,1%	-0,9%	-0,3%	0,0%	0,0%	0,0%

10 L'utilisation de la base 13 dans l'évaluation de la DQM et donc du facteur CONDPRIN a pour  
11 effet d'allouer davantage de coûts aux clients du tarif D<sub>1</sub>. Une portion des coûts des  
12 conduites principales auparavant supportée par les clients des tarifs D<sub>3</sub>, D<sub>4</sub> et D<sub>5</sub> a été  
13 transférée vers ces clients.

14 Le tableau ci-joint présente les résultats de l'interfinancement en base 13 et base 18 ainsi  
15 que l'écart entre les deux méthodes.

**Comparaison des ratios d'interfinancement en base 18 versus 13**

TARIF	D <sub>1</sub> Petit <=36 500	D <sub>1</sub> Grand >36 500	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5,A</sub>	D <sub>5,B</sub>	D <sub>1RT</sub>	TOTAL
<b>DISTRIBUTION</b>								
<b>Ratio interfinancement base 18</b>	75,5%	144,8%	137,5%	102,5%	90,7%	110,0%	132,5%	100,0%
<b>Ratio interfinancement base 13</b>	75,2%	143,5%	139,3%	104,7%	92,9%	112,4%	132,2%	100,0%
<b>ÉCART</b>	-0,30%	-1,30%	1,82%	2,23%	2,27%	2,35%	-0,29%	0,00%

### 5.3. DÉPENSES D'EXPLOITATION

Dans le cadre des travaux entourant la mise à jour de l'étude d'allocation des coûts, une analyse complète des coûts liés aux dépenses d'exploitation a été faite. Selon leur nature, ces coûts sont catégorisés entre les différents postes constituant les dépenses d'exploitation (R-3837-2013, Gaz Métro-14, Document 2, lignes 273 à 288). L'analyse a permis de constater que la nature de certains centres de coûts avait été revue et que des coûts n'étaient plus bien catégorisés. Ces coûts ont donc été repositionnés dans les postes adéquats.

Ainsi, le poste « *autres frais - comptabilités des abonnés* » était composé de trois centres de coûts. La nature de ces derniers était reliée au secteur de la Recherche et de la stratégie marketing. Depuis un certain temps, la nature de ces centres de coûts a été revue. Puisqu'ils ne sont plus en lien direct avec la comptabilité des abonnés, ils ont été retirés. Ces coûts ont été recatégorisés dans les différentes rubriques des frais de vente et représentation et des dépenses d'administration. Ces modifications ont eu pour effet de réduire à zéro les coûts liés aux « *autres frais - comptabilités des abonnés* ».

## 6. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE D'ALLOCATION DU COÛT DE SERVICE

Les résultats de l'étude d'allocation du coût de service réalisée à partir des données budgétaires 2012/2013 se retrouvent dans la pièce Gaz Métro-14, Document 3. Les résultats sont présentés de la façon suivante :

- allocation par sous-palier / palier (\$) : pages 1 à 3;
- allocation par tarif (\$) : page 4;
- allocation par sous-palier / palier (¢/m<sup>3</sup>) : pages 5 à 7; et
- allocation par tarif (¢/m<sup>3</sup>) : page 8.

1 Il est à noter que les taux unitaires sont obtenus en fonction des volumes de chacun des  
2 services.

### 6.1. ANALYSE DES RÉSULTATS PAR SERVICE

3 Les sections qui suivent présentent l'analyse des résultats obtenus à la suite de l'allocation  
4 du coût de service. Pour chacun des services, deux tableaux permettant de comparer les  
5 résultats des études de 2010/2011 et de 2012/2013 sont présentés. Le premier tableau porte  
6 sur le niveau d'interfinancement par tarif et le second sur le ratio revenu/coût. Ces résultats  
7 sont exposés de façon plus complète à la pièce Gaz Métro-14, Document 3.

#### 6.1.1. Fourniture

Interfinancement avant impôt pour le service de fourniture (000 \$)							
	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub> A	D <sub>5</sub> B	D <sub>1RT</sub>
Budget 10/11	35	76	0	(56)	(66)	1	11
Budget 12/13	371	(342)	(2)	(6)	(15)	(1)	(5)

Ratio revenu/coût de fourniture							
	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub> A	D <sub>5</sub> B	D <sub>1RT</sub>
Budget 10/11	1,000	1,000	1,000	0,999	0,998	1,000	1,000
Budget 12/13	1,003	0,997	1,000	1,000	0,999	1,000	1,000

8 Les résultats montrent que l'interfinancement pour le service de fourniture est demeuré à un  
9 niveau très bas, similaire à celui obtenu lors de la dernière étude d'allocation. L'écart entre les  
10 revenus et les coûts est attribuable à l'application de facteurs variables sur le rendement de la  
11 base de tarification qui ne dépend pas directement des volumes comme c'est le cas au niveau  
12 des revenus.

#### 6.1.2. Compression

Interfinancement avant impôt pour le service de compression (000 \$)							
	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub> A	D <sub>5</sub> B	D <sub>1RT</sub>
Budget 10/11	0	1	(0)	(0)	(1)	(0)	0
Budget 12/13	9	(9)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)

Ratio revenu/coût de compression							
	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub> A	D <sub>5</sub> B	D <sub>1RT</sub>
Budget 10/11	1,000	1,000	1,000	1,000	0,999	1,000	1,000
Budget 12/13	1,003	0,997	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000

1 Tout comme pour le service de fourniture, l'interfinancement dans le cas du service de  
 2 compression demeure à un niveau très bas et est attribuable à l'application de facteurs  
 3 variables sur le rendement de la base de tarification.

### 6.1.3. Transport

Interfinancement avant impôt pour le service de transport (000 \$)							
	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub> A	D <sub>5</sub> B	D <sub>1RT</sub>
Budget 10/11	716	1 161	87	804	(4 178)	356	1 054
Budget 12/13	178	200	58	218	(856)	73	128

Ratio revenu/coût de transport							
	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub> A	D <sub>5</sub> B	D <sub>1RT</sub>
Budget 10/11	1,017	1,017	1,049	1,015	0,904	1,033	1,023
Budget 12/13	1,004	1,003	1,008	1,003	0,978	1,007	1,004

4 L'interfinancement s'est amélioré au tarif D<sub>5</sub> volet A comparativement à la dernière étude  
 5 d'allocation des coûts. Cela s'explique principalement par une diminution des ventes de GAC.  
 6 En effet, la majorité des coûts et des revenus de transport sont alloués au prorata des  
 7 volumes de consommation. Dans le cas du GAC par contre, les revenus de transport sont  
 8 déterminés à partir d'un prix unitaire moyen évalué à l'aide d'une moyenne pondérée des  
 9 ententes déjà réalisées et d'une projection de prix. Ils sont ensuite attribués directement à la  
 10 classe tarifaire générant ces revenus. Ainsi, les revenus de GAC s'éloignent des coûts qui  
 11 eux, sont alloués en fonction des volumes. La réduction des ventes de GAC a pour effet  
 12 d'améliorer le niveau d'interfinancement au tarif D<sub>5</sub> volet A, mais également aux autres tarifs,  
 13 puisqu'un débalancement entre les coûts et les revenus d'un tarif est nécessairement capté  
 14 par un débalancement inverse aux autres tarifs.

15 Il est à noter de plus que les revenus d'OMA projetés sont plus faibles que lors de la dernière  
 16 allocation des coûts, soit 0,346 M\$ versus 1,3 M\$. Tout comme le GAC, les revenus d'OMA

ne sont pas alloués au prorata des volumes de consommation. Ils sont plutôt attribués directement à la classe tarifaire générant ces revenus. Cette distinction a un impact direct sur l'interfinancement. La baisse des revenus d'OMA a alors un effet positif sur le niveau d'interfinancement des tarifs.

L'effet combiné de la baisse des revenus de GAC et de la baisse des revenus d'OMA a contribué à ramener l'interfinancement à un niveau plus près de 1.

#### 6.1.4. Équilibrage

Interfinancement avant impôt pour le service d'équilibrage (000 \$)							
	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub> A	D <sub>5</sub> B	D <sub>1RT</sub>
Budget 10/11	(378)	2 175	(5)	756	(2 542)	(521)	515
Budget 12/13	(632)	1 920	105	(142)	(4 626)	(440)	3 815

Ratio revenu/coût d'équilibrage							
	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub> A	D <sub>5</sub> B	D <sub>1RT</sub>
Budget 10/11	0,980	1,077	0,928	1,128	6,179	0,734	1,052
Budget 12/13	0,985	1,031	1,104	0,988	(1,717)	0,859	1,237

Différentes raisons expliquent l'interfinancement observé au tarif d'équilibrage.

D'abord, tel qu'expliqué lors de la Cause tarifaire 2006<sup>2</sup>, une grande partie de l'interfinancement observé au tarif D<sub>5</sub> est due à l'application d'une correction différente des paramètres d'équilibrage A, H et P pour les clients interruptibles lors de l'allocation des coûts par rapport à ce qui est utilisé lors de l'évaluation des revenus. En effet, dans le cas des coûts, les paramètres d'équilibrage sont corrigés afin de tenir compte des nombres de jours prévus et maximum. Au niveau des revenus, la correction se fait en ne tenant compte que du nombre de jours maximum d'interruption.

L'interfinancement observé pour l'ensemble des tarifs est également dû aux ajustements effectués lors de l'évaluation des revenus d'équilibrage<sup>3</sup>. Ainsi, les prix payés par chacun des clients sont évalués à partir des paramètres A, H et P évalués à partir des volumes des

<sup>2</sup> R-3559-2005, SCGM-12, Document 11.

<sup>3</sup> Les étapes suivies lors de la génération des revenus d'équilibrage sont présentées à la pièce R-3809-2012, B-0345, Gaz Métro-15, Document 5.

1 12 derniers mois. Ces prix sont ensuite appliqués aux volumes prévus. Plus les volumes  
 2 prévus s'éloignent des volumes historiques, plus les revenus générés s'éloignent également  
 3 des coûts qui eux sont alloués directement à partir des paramètres A, H et P, sans référence  
 4 aux volumes projetés.

5 De plus, les taux d'équilibrage de pointe et d'espace sont « bloqués », tel qu'expliqué à la  
 6 pièce R-3809-2012, B-0439, Gaz Métro-15, Document 2, section 1.2. Cela a pour effet  
 7 d'augmenter ou de diminuer selon le cas les revenus d'équilibrage associés aux clients dont  
 8 le profil est moins stable. Aucune limite n'est fixée lorsque les coûts sont alloués.

#### 6.1.5. Distribution

Interfinancement avant impôt pour le service de distribution (000 \$)							
	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub> A	D <sub>5</sub> B	D <sub>1RT</sub>
Budget 10/11	(66 265)	56 777	608	(100)	3 405	22	5 553
Budget 12/13	(69 902)	51 133	2 358	3 287	(1 500)	706	13 919

Ratio revenu/coût de distribution							
	D <sub>1</sub> Petit	D <sub>1</sub> Grand	D <sub>3</sub>	D <sub>4</sub>	D <sub>5</sub> 1A	D <sub>5</sub> 1B	D <sub>1RT</sub>
Budget 10/11	0,743	1,472	1,446	0,998	1,121	1,003	1,091
Budget 12/13	0,752	1,435	1,393	1,047	0,929	1,124	1,345

9 L'interfinancement pour les petits et les grands clients du tarif D<sub>1</sub> a peu bougé, mais s'est tout  
 10 de même légèrement amélioré. L'augmentation des coûts alloués aux petits clients du tarif  
 11 D<sub>1</sub> a été moins rapide que l'augmentation des revenus ce qui a amené une légère hausse du  
 12 ratio d'interfinancement ; l'inverse s'est produit dans le cas des grands clients du tarif D<sub>1</sub>.

13 La réouverture du tarif D<sub>3</sub> au 1<sup>er</sup> octobre 2011, combiné à l'abolition du tarif D<sub>M</sub>, a entraîné la  
 14 migration de plusieurs clients des tarifs D<sub>1</sub> et D<sub>M</sub> vers ce tarif. Le nombre de clients est passé  
 15 de 38 dans l'allocation des coûts 2010/2011 à 173 en 2012/2013. L'augmentation importante  
 16 des volumes a généré une hausse des revenus et des coûts alloués à ce tarif, mais dans des  
 17 proportions différentes. Ainsi, les revenus ont augmenté dans une proportion moindre que  
 18 les coûts, le ratio revenu/coût passant de 1,446 à 1,393.

19 Au tarif D<sub>4</sub>, une augmentation des volumes budgétés d'environ 597 Mm<sup>3</sup> est constatée  
 20 principalement en raison du transfert de clients du tarif D<sub>5</sub> vers le tarif D<sub>4</sub>. La somme des

1 coûts alloués à ce tarif est moins grande que la hausse des revenus. Il est à noter que le  
2 changement apporté à la base de température de référence, telle que présentée à la section  
3 5.2, a un impact significatif sur l'allocation des coûts de ce tarif. L'interfinancement observé à  
4 ce tarif est de 1,047 en base 13 alors qu'il aurait été de 1,025 en base 18.

5 Au tarif D<sub>5</sub> volet A, les volumes budgétés ont diminué à tous les paliers tarifaires à l'exception  
6 du palier 5.9. En plus d'une baisse du nombre de clients, le volume moyen par client est plus  
7 faible dans l'ensemble. Une baisse de revenus plus grande que la baisse de coûts est  
8 constatée pour ce tarif, ce qui résulte en une diminution du ratio d'interfinancement.

9 Au tarif D<sub>5</sub> volet B, l'interfinancement est resté relativement stable d'un sous-tarif à un autre à  
10 l'exception du palier 5.37. La perte de deux clients à ce sous-tarif a amené une baisse des  
11 volumes et une diminution des revenus, mais dans des proportions moindres que les coûts.  
12 L'augmentation des taux unitaires a permis de ralentir l'effet à la baisse des volumes sur les  
13 revenus. Les coûts aussi ont diminué, mais de façon plus importante que les revenus. La  
14 baisse des volumes et du nombre de clients en plus de l'effet du changement de base 18 à  
15 13 explique en grande partie la baisse des coûts alloués à ce tarif.

16 Tel que mentionné précédemment, plusieurs clients sont passés au tarif D<sub>3</sub> à la suite de  
17 l'abolition du tarif D<sub>M</sub>. Les clients restant au tarif D<sub>1RT</sub> ont vu leurs rabais diminuer de façon  
18 importante<sup>4</sup>. Ainsi, les revenus générés par ce groupe de clients ont augmenté, entraînant  
19 une hausse du ratio d'interfinancement. Le niveau d'interfinancement pour les clients D<sub>1RT</sub>  
20 se rapproche maintenant de celui des grands clients du tarif D<sub>1</sub>, catégorie où ils vont  
21 d'ailleurs se retrouver à la fin des rabais transitoires.

## **7. ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE L'ÉTUDE DE RÉPARTITION DES COÛTS (SUIVI DE LA DÉCISION D-2013-106 [554])**

22 À la suite d'une demande de la Régie dans la décision D-2013-106 (paragraphe 554),  
23 Gaz Métro a effectué une analyse de sensibilité de l'étude d'allocation des coûts quant au  
24 nombre de clients, au volume consommé et aux revenus. L'analyse a permis de démontrer

---

<sup>4</sup> Une baisse de 5,17 % des rabais pour les anciens clients du tarif D<sub>M</sub> est appliquée chaque année depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, jusqu'à leur abolition complète.

comment la variation de ces éléments influe sur le niveau d'interfinancement des sous-paliers du premier palier du tarif D<sub>1</sub>.

Pour réaliser cette étude, Gaz Métro a d'abord défini des scénarios conservateurs, moyens et ambitieux pour chacun des facteurs de base en utilisant les données des Causes tarifaires 2008 à 2013. Les scénarios conservateurs sont obtenus en faisant la moyenne des variations minimales de chaque année. Les scénarios moyens sont obtenus en faisant la moyenne des variations moyennes de chaque année. Finalement, les scénarios ambitieux sont obtenus en faisant la moyenne des variations maximales de chaque année.

Le tableau suivant présente les résultats de chacun des scénarios pour les différents éléments (nombre de clients, volumes et revenus) à analyser.

Données Causes Tarifaires 2008 à 2013

Palier tarifaire	Nombre de clients			Volumes			Revenus distribution		
	scénario conservateur	scénario moyen	scénario ambitieux	scénario conservateur	scénario moyen	scénario ambitieux	scénario conservateur	scénario moyen	scénario ambitieux
0 - 1 095 m <sup>3</sup> /an	2%	12%	31%	-2%	17%	37%	6%	23%	39%
1 095 - 3 650 m <sup>3</sup> /an	-10%	1%	7%	-1%	3%	8%	-3%	5%	10%
3 650 - 10 950 m <sup>3</sup> /an	-12%	-4%	5%	-4%	1%	8%	-6%	1%	9%
Variation 0 - 10 950 m <sup>3</sup> / an	<b>0%</b>	<b>4%</b>	<b>6%</b>	<b>-2%</b>	<b>3%</b>	<b>8%</b>	<b>-2%</b>	<b>5%</b>	<b>11%</b>
Variation moyenne 1 <sup>er</sup> palier D <sub>1</sub>	<b>-7%</b>	<b>3%</b>	<b>14%</b>	<b>-2%</b>	<b>7%</b>	<b>18%</b>	<b>-1%</b>	<b>10%</b>	<b>19%</b>

Ce tableau démontre qu'en moyenne pour les sous-paliers du premier palier du tarif D<sub>1</sub>, les pourcentages varient entre -7 % et 19 %. Les analyses de sensibilité ont été faites avec une variation égale de 15 % pour chacun des éléments. Cette valeur est légèrement plus élevée que la variation moyenne maximale du nombre de clients et un peu plus faible que la variation moyenne maximale des volumes et revenus. Le fait d'utiliser une variation égale pour chacun des éléments facilite la comparaison entre les analyses. De plus, le scénario ambitieux a été utilisé afin que la variation soit suffisante pour avoir un impact visible sur l'interfinancement. Une analyse pour chacun des trois scénarios moyens a également été effectuée. À titre informatif, elles ont été ajoutées en annexe.

Les analyses ont été réalisées à partir de l'étude d'allocation des coûts 2012/2013. Il est à noter que dans chacune des analyses, seul l'élément étudié a été modifié. Gaz Métro est consciente que le nombre de clients, les volumes et les revenus sont interreliés. Une augmentation du nombre de clients aura un effet à la fois sur les volumes et les revenus. Il a

1 toutefois été décidé de ne faire varier qu'un élément à la fois afin de faciliter l'interprétation  
2 des résultats.

3 Pour simuler l'impact des variations sur l'interfinancement, Gaz Métro a recalculé, à tour de  
4 rôle, chacun des facteurs d'allocation (nombre de clients, volumes et revenus) à la suite  
5 d'une variation de 15 %. Le coût de service 2012/2013 a ensuite été alloué par tarif et sous-  
6 tarif selon ces nouveaux facteurs. Ainsi, une fois la nouvelle répartition des coûts obtenue, la  
7 variation de 15 % calculée précédemment est légèrement diluée. Cet effet est observé dans  
8 les résultats des tableaux de chacune des analyses.

### 9 **Scénario original**

10 Le tableau qui suit présente les résultats de l'étude d'allocation des coûts 2012/2013 obtenus  
11 pour chacun des sous-paliers du premier palier du tarif D<sub>1</sub>, tel que présenté à la pièce  
12 Gaz Métro-14, Document 3 de la présente cause.

**Analyse de sensibilité - Scénario original**

Description	1.1a	1.1b	1.1c	1.1d	Tarif 1	Tarif 1
Palier - volume annuel	[0 - 365]	[365 - 1095]	[1095 - 3 650]	[3 650 - 10 950]	[moins de 10 950]	[10 950 et plus]
Nombre de clients (#)	36 001	37 026	66 289	25 638	164 954	26 314
Volumes annuels Distribution (000 m <sup>3</sup> )	5 377	27 183	161 274	188 733	382 567	1 516 359
<b>DISTRIBUTION</b>						
Revenus	3 583 289	17 882 482	52 882 766	50 272 853	124 621 391	255 872 835
Coûts	27 700 399	36 492 888	94 143 846	54 292 374	212 629 507	186 634 082
Interfinancement avant impôt	(24 117 110)	(18 610 406)	(41 261 079)	(4 019 521)	(88 008 116)	69 238 753
Ratio revenu/coût	<b>0,129</b>	<b>0,490</b>	<b>0,562</b>	<b>0,926</b>	<b>0,586</b>	<b>1,371</b>

### 1<sup>re</sup> analyse : Variation du nombre de clients

**Analyse de sensibilité - Augmentation du nombre de clients de 15% pour les sous-paliers du premier palier du tarif D<sub>1</sub>**

Description	1.1a	1.1b	1.1c	1.1d	Tarif 1	Tarif 1
Palier - volume annuel	[0 - 365]	[365 - 1095]	[1095 - 3 650]	[3 650 - 10 950]	[moins de 10 950]	[10 950 et plus]
Nombre de clients (#)	36 698	37 743	67 571	26 134	168 146	23 325
Volumes annuels Distribution (000 m <sup>3</sup> )	5 377	27 183	161 274	188 733	382 567	1 516 359
<b>DISTRIBUTION</b>						
Revenus	3 583 868	17 883 325	52 884 767	50 275 874	124 627 833	255 866 835
Coûts	28 048 778	36 904 525	94 893 973	54 829 629	214 676 905	184 707 761
Interfinancement avant impôt	(24 464 910)	(19 021 200)	(42 009 206)	(4 553 755)	(90 049 072)	71 159 074
Ratio revenu/coût	<b>0,128</b>	<b>0,485</b>	<b>0,557</b>	<b>0,917</b>	<b>0,581</b>	<b>1,385</b>
Variation revenus (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Variation coûts (%)	1,3%	1,1%	0,8%	1,0%	1,0%	-1,0%
Variation interfinancement (%)	-1,2%	-1,1%	-0,8%	-1,0%	-0,9%	1,0%

1 L'analyse permet de constater qu'une augmentation de 15 % du nombre de clients pour le  
2 premier palier du tarif D<sub>1</sub> amène une variation de -0,9 % sur le ratio d'interfinancement de ce  
3 même palier. Dans ce scénario, aucune variation n'est apportée aux volumes consommés et  
4 aux revenus.

### 2<sup>e</sup> analyse : Variation des volumes

**Analyse de sensibilité - Augmentation des volumes de 15% pour les sous-paliers du premier palier du tarif D<sub>1</sub>**

Description	1.1a	1.1b	1.1c	1.1d	Tarif 1	Tarif 1
Palier - volume annuel	[0 - 365]	[365 - 1095]	[1095 - 3 650]	[3 650 - 10 950]	[moins de 10 950]	[10 950 et plus]
Nombre de clients (#)	36 001	37 026	66 289	25 638	164 954	26 314
Volumes annuels Distribution (000 m3)	6 119	30 933	183 527	214 774	435 353	1 500 508
<b>DISTRIBUTION</b>						
Revenus	3 583 557	17 883 835	52 890 794	50 282 243	124 640 429	255 860 139
Coûts	27 872 503	36 502 220	95 134 308	55 565 149	215 074 180	185 371 052
Interfinancement avant impôt	(24 288 946)	(18 618 385)	(42 243 514)	(5 282 905)	(90 433 751)	70 489 087
Ratio revenu/coût	<b>0,129</b>	<b>0,490</b>	<b>0,556</b>	<b>0,905</b>	<b>0,580</b>	<b>1,380</b>
<b>Variation</b>						
Variation revenus (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Variation coûts (%)	0,6%	0,0%	1,1%	2,3%	1,1%	-0,7%
Variation interfinancement (%)	-0,6%	0,0%	-1,0%	-2,3%	-1,1%	0,7%

5 Pour le premier palier du tarif D<sub>1</sub>, une augmentation de 15 % des volumes a un effet sur  
6 l'interfinancement similaire à la variation du nombre de clients, soit de -1,1 %. Dans ce  
7 scénario, aucune variation n'est apportée au nombre de clients et la variation apportée aux  
8 revenus est non significative.

### 3<sup>e</sup> analyse : Variation des revenus

**Analyse de sensibilité - Augmentation des revenus de 15% pour les sous-paliers du premier palier du tarif D<sub>1</sub>**

Description	1.1a	1.1b	1.1c	1.1d	Tarif 1	Tarif 1
Palier - volume annuel	[0 - 365]	[365 - 1095]	[1095 - 3 650]	[3 650 - 10 950]	[moins de 10 950]	[10 950 et plus]
Nombre de clients (#)	36 001	37 026	66 289	25 638	164 954	26 314
Volumes annuels Distribution (000 m3)	5 377	27 183	161 274	188 733	382 567	1 516 359
<b>DISTRIBUTION</b>						
Revenus	3 977 761	19 876 569	58 780 896	55 881 015	138 516 241	247 421 812
Coûts	27 773 048	36 860 335	95 217 039	55 307 067	215 157 490	184 954 439
Interfinancement avant impôt	(23 795 287)	(16 983 766)	(36 436 142)	573 947	(76 641 249)	62 467 373
Ratio revenu/coût	<b>0,143</b>	<b>0,539</b>	<b>0,617</b>	<b>1,010</b>	<b>0,644</b>	<b>1,338</b>
<b>Variation</b>						
Variation revenus (%)	11,0%	11,2%	11,2%	11,2%	11,1%	-3,3%
Variation coûts (%)	0,3%	1,0%	1,1%	1,9%	1,2%	-0,9%
Variation interfinancement (%)	10,7%	10,0%	9,9%	9,1%	9,8%	-2,4%

9 Une hausse des revenus a un effet direct sur l'interfinancement, celui-ci étant évalué à partir  
10 du ratio revenu/coût. Les coûts aussi sont affectés par une hausse de revenus, l'élément

1 *revenu* constituant un intrant dans le calcul de plusieurs facteurs d'allocation des coûts, mais  
2 l'impact est beaucoup moindre.

3 Ainsi, pour le premier palier du tarif D<sub>1</sub>, une augmentation de 15 % des revenus à un impact  
4 de 9,8% sur l'interfinancement.

5 Cette analyse a démontré que pour une même variation appliquée sur le nombre de clients,  
6 les volumes et les revenus, l'effet sur l'interfinancement n'est pas le même. L'impact est plus  
7 direct et important dans le cas d'une variation des revenus, alors qu'une variation du nombre  
8 de clients et des volumes aura un impact indirect via la modulation de certains facteurs  
9 d'allocation influencés par ces éléments.

## **8. PROCHAINE MISE À JOUR DE L'ÉTUDE D'ALLOCATION DES COÛTS**

10 Tel que mentionné précédemment, la Régie autorisait Gaz Métro, dans sa décision  
11 D-2011-182, à reporter la réalisation de l'étude d'allocation des coûts d'une année soit,  
12 jusqu'à la Cause tarifaire 2014. La Régie mentionnait également que Gaz Métro pourrait, au  
13 moment du dépôt de la mise à jour, resoumettre une demande de ne produire l'étude qu'aux  
14 deux ans.

15 Dans sa décision D-2013-106, la Régie ordonnait que l'étude d'allocation des coûts et la  
16 vision tarifaire soient traitées dans un dossier commun et indépendant des dossiers  
17 tarifaires. Ainsi, Gaz Métro estime que des pistes de réflexion et des ajustements éventuels à  
18 la méthode d'allocation découleront des rencontres traitant de la vision tarifaire.

19 Considérant cela, Gaz Métro demande à la Régie d'approuver la réalisation de la prochaine  
20 étude d'allocation des coûts dans deux ans, soit pour la Cause tarifaire 2016.

## **9. CONCLUSION**

**Gaz Métro demande à la Régie de :**

- **prendre acte de la mise à jour de l'étude d'allocation des coûts et s'en déclarer satisfaite;**
- **approuver les modifications apportées à l'étude d'allocation des coûts;**
- **prendre acte de la réponse au suivi exigeant une analyse de sensibilité de l'étude d'allocation des coûts quant au nombre de clients, au volume consommé et aux revenus; et**
- **autoriser que la mise à jour de l'étude d'allocation des coûts soit réalisée tous les deux ans et que la prochaine mise à jour soit soumise à la Régie dans le cadre de la Cause tarifaire 2016.**

**ANNEXE**

**Analyse de sensibilité - Scénario original**

Description	1.1a	1.1b	1.1c	1.1d	Tarif 1	Tarif 1
Palier - volume annuel	[0 - 365]	[365 - 1095]	[1095 - 3 650]	[3 650 - 10 950]	[moins de 10 950]	[10 950 et plus]
Nombre de clients (#)	36 001	37 026	66 289	25 638	164 954	26 314
Volumes annuels Distribution (000 m <sup>3</sup> )	5 377	27 183	161 274	188 733	382 567	1 516 359
<b>DISTRIBUTION</b>						
Revenus	3 583 289	17 882 482	52 882 766	50 272 853	124 621 391	255 872 835
Coûts	27 700 399	36 492 888	94 143 846	54 292 374	212 629 507	186 634 082
Interfinancement avant impôt	(24 117 110)	(18 610 406)	(41 261 079)	(4 019 521)	(88 008 116)	69 238 753
Ratio revenu/coût	<b>0,129</b>	<b>0,490</b>	<b>0,562</b>	<b>0,926</b>	<b>0,586</b>	<b>1,371</b>

**Analyse de sensibilité - Augmentation du nombre de clients de 3% pour les sous-paliers du premier palier du tarif D<sub>1</sub>**

Description	1.1a	1.1b	1.1c	1.1d	Tarif 1	Tarif 1
Palier - volume annuel	[0 - 365]	[365 - 1095]	[1095 - 3 650]	[3 650 - 10 950]	[moins de 10 950]	[10 950 et plus]
Nombre de clients (#)	36 154	37 184	66 571	25 747	165 657	25 657
Volumes annuels Distribution (000 m <sup>3</sup> )	5 377	27 183	161 274	188 733	382 567	1 516 359
<b>DISTRIBUTION</b>						
Revenus	3 583 413	17 882 663	52 883 195	50 273 499	124 622 771	255 871 550
Coûts	27 776 657	36 582 786	94 307 554	54 408 671	213 075 668	186 214 302
Interfinancement avant impôt	(24 193 244)	(18 700 123)	(41 424 359)	(4 135 172)	(88 452 898)	69 657 248
Ratio revenu/coût	<b>0,129</b>	<b>0,489</b>	<b>0,561</b>	<b>0,924</b>	<b>0,585</b>	<b>1,374</b>
Variation revenus (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Variation coûts (%)	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	-0,2%
Variation interfinancement (%)	-0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	0,2%

**Analyse de sensibilité - Augmentation des volumes de 7% pour les sous-paliers du premier palier du tarif D<sub>1</sub>**

Description	1.1a	1.1b	1.1c	1.1d	Tarif 1	Tarif 1
Palier - volume annuel	[0 - 365]	[365 - 1095]	[1095 - 3 650]	[3 650 - 10 950]	[moins de 10 950]	[10 950 et plus]
Nombre de clients (#)	36 001	37 026	66 289	25 638	164 954	26 314
Volumes annuels Distribution (000 m <sup>3</sup> )	5 725	28 943	171 717	200 954	407 339	1 508 920
<b>DISTRIBUTION</b>						
Revenus	3 583 416	17 883 124	52 886 568	50 277 297	124 630 406	255 866 823
Coûts	27 851 318	36 424 667	94 596 623	54 874 666	213 747 273	186 113 441
Interfinancement avant impôt	(24 267 901)	(18 541 543)	(41 710 054)	(4 597 369)	(89 116 867)	69 753 382
Ratio revenu/coût	<b>0,129</b>	<b>0,491</b>	<b>0,559</b>	<b>0,916</b>	<b>0,583</b>	<b>1,375</b>
Variation revenus (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Variation coûts (%)	0,5%	-0,2%	0,5%	1,1%	0,5%	-0,3%
Variation interfinancement (%)	-0,5%	0,2%	-0,5%	-1,1%	-0,5%	0,3%

**Analyse de sensibilité - Augmentation des revenus de 10% pour les sous-paliers du premier palier du tarif D<sub>1</sub>**

Description	1.1a	1.1b	1.1c	1.1d	Tarif 1	Tarif 1
Palier - volume annuel	[0 - 365]	[365 - 1095]	[1095 - 3 650]	[3 650 - 10 950]	[moins de 10 950]	[10 950 et plus]
Nombre de clients (#)	36 001	37 026	66 289	25 638	164 954	26 314
Volumes annuels Distribution (000 m <sup>3</sup> )	5 377	27 183	161 274	188 733	382 567	1 516 359
<b>DISTRIBUTION</b>						
Revenus	3 849 203	19 226 697	56 858 700	54 053 320	133 987 920	250 175 987
Coûts	27 749 346	36 740 392	94 867 045	54 976 603	214 333 387	185 501 804
Interfinancement avant impôt	(23 900 143)	(17 513 695)	(38 008 345)	(923 283)	(80 345 467)	64 674 183
Ratio revenu/coût	<b>0,139</b>	<b>0,523</b>	<b>0,599</b>	<b>0,983</b>	<b>0,625</b>	<b>1,349</b>
Variation revenus (%)	7,4%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	-2,2%
Variation coûts (%)	0,2%	0,7%	0,8%	1,3%	0,8%	-0,6%
Variation interfinancement (%)	7,2%	6,8%	6,7%	6,2%	6,7%	-1,6%